

DELIBERATION N°20230926-01

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 20 septembre 2023.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI (*à partir de la délibération n°03*), Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVIER, Mme Catherine JUAN, M. Samir MOUSTAATIF, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Mohamed MOKHTARI donne pouvoir à M. Salah KRIMAT (*de la délibération n°01 à n°02*)

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

Étaient absents :

Mme Sandrine MUTRELLE

Mme Nathalie GERVAIS est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°01 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES AU TITRE DES AMENDES DE POLICE, POUR LA SÉCURISATION DES SENTES PIÉTONNES DE L'ALLÉE DE LA HARDE, DE L'ALLÉE DE LA VÉNERIE, ET REPRISE DES SOLS DES SENTES ALLÉES DE LA MEULIÈRE ET DU FORGERON

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5216-5 VI ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel conformément au règlement proposé par le financeur ;

Considérant que la demande de la Commune entre dans l'enveloppe globale au titre de la sécurisation de cheminements piétons prioritairement à l'attention des collégiens et des élèves des écoles primaires de la ville ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 - DEMANDE au Conseil Départemental des Yvelines une subvention de 40 000 euros au titre de la reprise de sentes aux abords des établissements scolaires, afin de sécuriser les parcours des élèves. Dans ce cadre, l'aide départementale au titre des amendes de Police est plafonnée à 40 000 euros pour un taux de subvention de 80% du coût HT de l'opération.

ARTICLE 2 - PRÉCISE que la Ville s'engage à utiliser cette subvention pour la sécurisation des cheminements piétons entre les allées de la Harde, de la Vénierie, par le biais d'un renforcement de l'éclairage. La reprise des sols sera programmée en 2024. Pour cette opération les sentes des rues de Neauphle le château (1 candélabre) et de Maison Rouge (3 candélabres) seront légèrement impactées, pour une continuité d'opération.

La reprise des sols des sentes entre l'allée de la Meulière et l'allée du Forgeron fait partie intégrante de la présente opération. La Ville s'engage à financer les présents travaux selon le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES			RECETTES	
Chapitre	INTITULE	MONTANT HT en euros		MONTANT HT en euros
23	Préparation des Travaux et pose de mats : sentes piétonnes allées de la Harde et de la Vénierie.	54 907,00	Département des Yvelines / Financement Etat amendes de police	40 000,00
23	Reprise des sols : sentes piétonnes allées de la Meulière et du Forgeron.	51 139,00	Reste à charge pour la commune	66 046,00
TOTAL HT		106 046,00		106 046,00
TOTAL TTC		127 255,20		

ARTICLE 3 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et document afférents à cette demande de subvention.

ARTICLE 4 – PRÉCISE que les dépenses pour cette opération sont inscrites au Budget 2023 et suivants.

Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Didier FISCHER
 Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



SECURISATION DES SENTES PIÉTONNES DE L'ALLÉE DE LA HARDE, DE L'ALLÉE DE LA VENERIE, ET REPRISE DES SOLS DES SENTES ALLÉES DE LA MEULIERE ET DU FORGERON

Contacts :

Fariza KECIR fariza.kecir@coignieres.fr

Laurent LANYI laurent.lanyi@coignieres.fr

Arnaud KSIAZYK arnaud.ksiazyk@coignieres.fr



Contexte général

En 2021, la Commune de Coignières a mis en place un balisage de sécurité en implantant des mâts solaires à détection de mouvement pour sécuriser deux sentes piétonnes, fréquentées par de nombreux collégiens (sentes allées de la Meulière et du Forgeron).

A l'origine ces zones de passage étaient sécurisées par des balises, basses, régulièrement vandalisées.

Les collégiens devaient donc traverser ces sentes dans la pénombre lors des périodes de faible luminosité, générant un sentiment d'insécurité et d'oppression au vu de l'étroitesse du chemin.

La solution de mâts plus hauts, a permis de pallier ces désagréments en permettant d'éviter aux collégiens d'effectuer un détour sur des voiries certes équipées d'éclairage public mais bien plus dangereuses pour les piétons en termes de sécurité en raison du trafic routier.

Dans la continuité de la sécurisation de ces sentes, la Commune envisage également de remplacer le revêtement des sentes piétonnes entre l'allée de la Meulière, la rue du Moulin à Vent et l'allée du Forgeron. Ce revêtement est actuellement en enrobé et très dégradé par les racines et des haies situées en limite de parcelle.

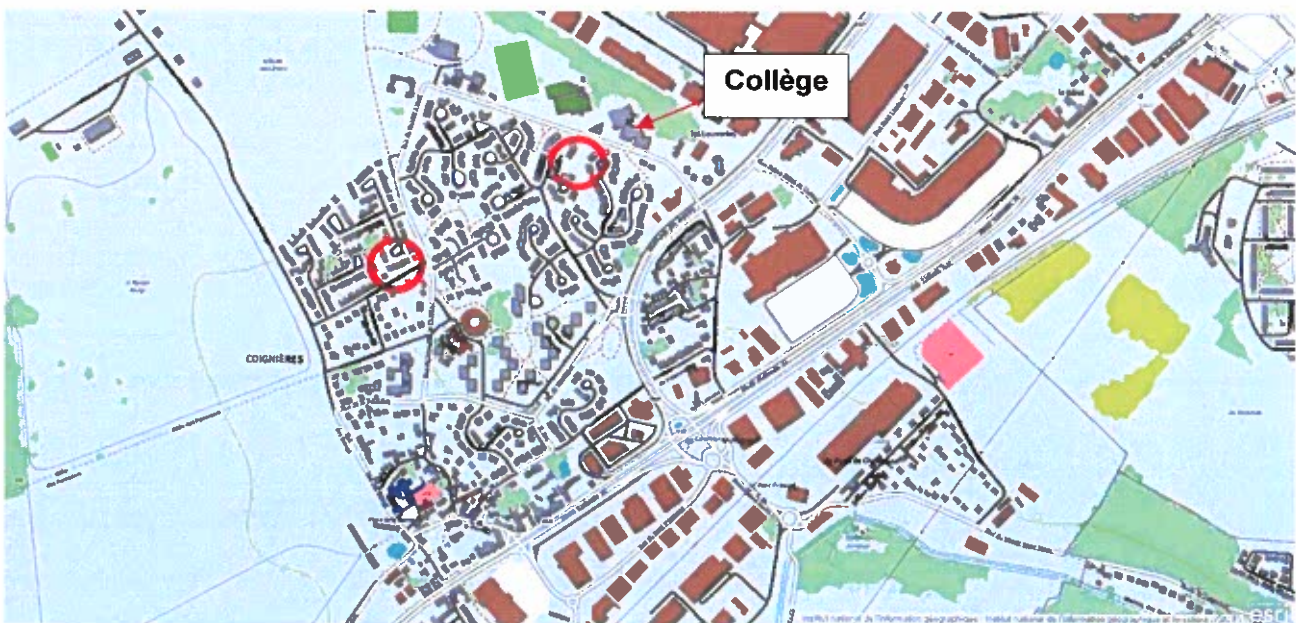
Ces mâts solaires ayant eu un bon retour de la part des usagers comme des riverains des sentes, la municipalité souhaite étendre en 2023-2024, ce balisage sur deux autres sentes piétonnes toujours situées sur le cheminement des collégiens et des élèves des écoles primaires, à savoir les sentes piétonnes Allée de la Harde et de la Vénerie.

1-Situation

Les sentes envisagées pour l'extension des équipements de balisage de sécurité se situent entre les allées de la Harde et de la Vénerie.

Elles assurent un cheminement piéton sécurisé pour les collégiens et les élèves des écoles primaires qui habitent dans la zone résidentielle du Village.

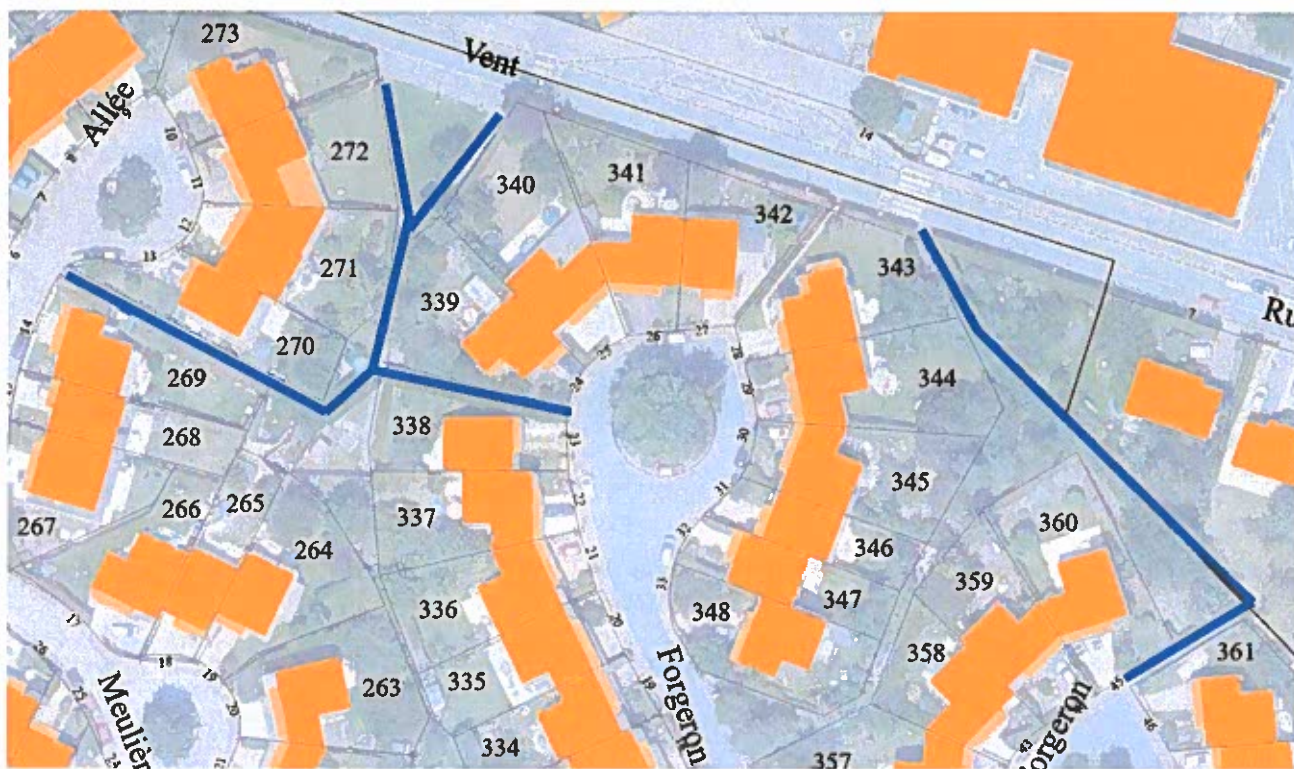
La sente entre l'allée de la Meulière, la rue du Moulin à Vent et l'allée du Forgeron est aussi un point de convergence dans ce cheminement piéton qui débouche directement à hauteur du collège et du groupe scolaire Pagnol.



Sentes piétonnes allées de la Harde et de la Vénerie :



Sentes piétonnes allées de la Meulière et du Forgeron :



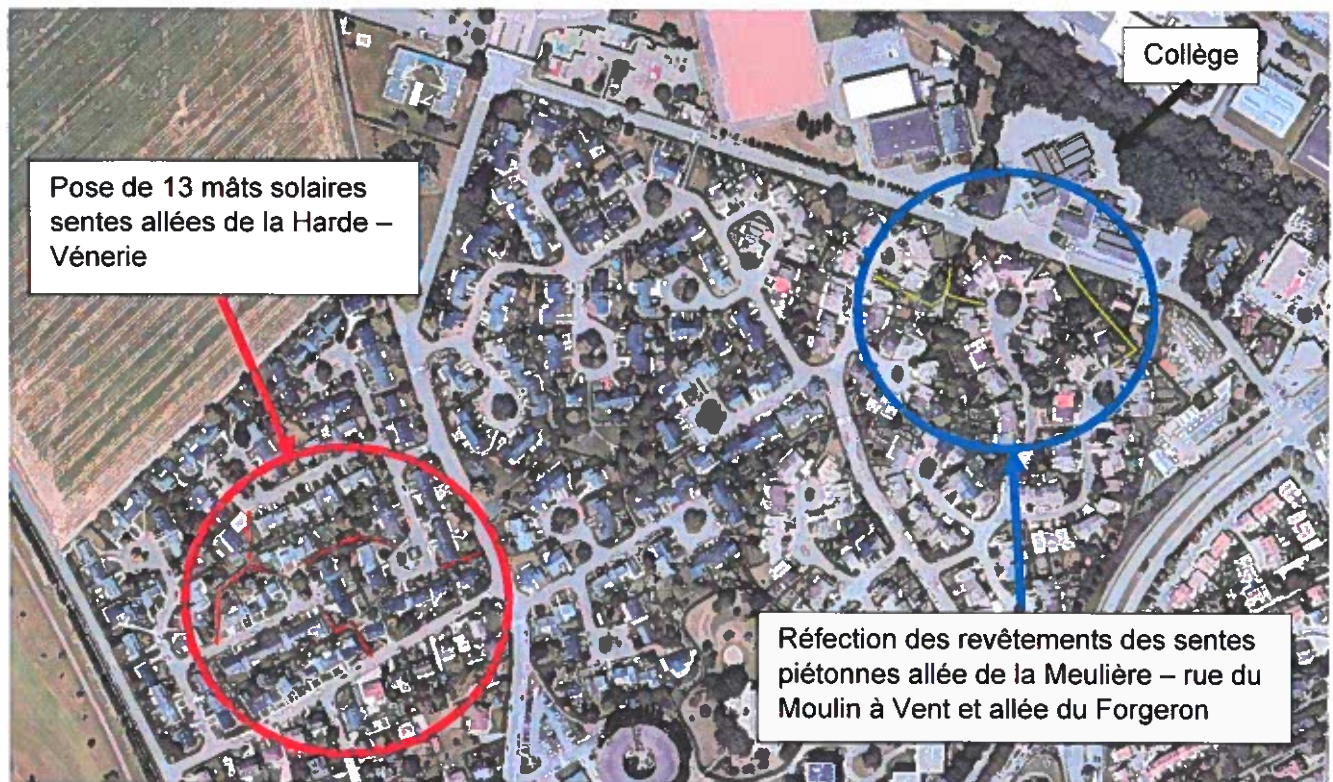
2-Travaux envisagés

Pour le balisage de sécurité, en ce qui concerne les allées de la Harde et de la Vénérie, les travaux comprennent la fourniture et la pose de 13 mâts solaires qui seront répartis selon l'étude d'éclairage qui a été réalisée, de manière à proposer un éclairage suffisant sur toute leur longueur. Les sols seront repris en 2024. Pour cette opération les sentes des rues de Neauphle le Château (1 candélabre) et de « la Maison Rouge » (3 candélabres) seront légèrement impactées pour une continuité d'opération.

Pour les sols de la sente, entre l'allée de la Meulière, la rue du Moulin à Vent et l'allée du Forgeron, le revêtement actuel en enrobé sera retiré et remplacé par un sable stabilisé le rendant ainsi plus perméable aux eaux de ruissèlement, soit 430m² à couvrir.

Début des travaux et durée :

Début en décembre 2023 pour une durée de 6 mois.



3- Equipements

Les mâts d'une hauteur de 4 mètres seront équipés de luminaires autonomes à LED alimentés par une batterie, qui se recharge en journée grâce à un panneau solaire.

Les luminaires sont programmables et seront réglés à 0% hors détection et 50% à l'allumage en détection.

Cette programmation qui a été testée sur les premiers tronçons, s'est révélée suffisante pour son usage au quotidien, et permet de répondre aux normes d'éclairage sur les espaces publics.

4-Coût prévisionnel de l'opération

DÉPENSES			RECETTES	
Cha-pitre	INTITULE	MONTANT HT	INTITULE	MONTANT HT
23	Préparation des Travaux et pose de mats : sentes piétonnes allées de la Harde et de la Vénérie.	54 907,00	Département des Yvelines / Financement Etat amendes de police	40 000,00
23	Reprise des sols : sentes piétonnes allées de la Meulière et du Forgeron.	51 139,00	Reste à charge pour la commune	66 046,00
	TOTAL HT	106 046,00		106 046,00
	TOTAL TTC	127 255,20		

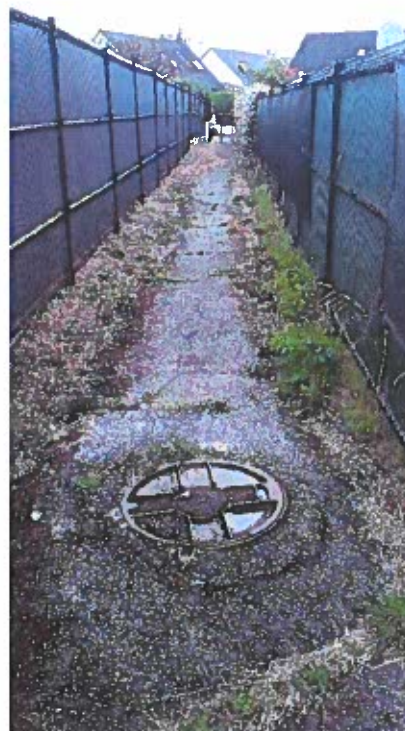
5- Photos allées de la Meulière et du Forgeron avant travaux



Photos allées de la Meulière et du Forgeron



6- Photos allées de la Harde et de la Venerie avant travaux



Le 26 septembre 2023

**ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT DES TRAVAUX EN CE QUI
CONCERNE LA SECURISATION DES SENTES PIÉTONNES DE L'ALLÉE DE LA
HARDE, DE L'ALLÉE DE LA VENERIE, ET DES REPRISES DES SOLS DES
SENTES, ALLÉES DE LA MEULIERE ET DU FORGERON**

Je certifie par la présente, Didier FISCHER, Maire de Coignières, vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, ne pas avoir débuté les travaux en ce qui concerne la sécurisation des cheminements piétons des sentes par le renforcement de l'éclairage, entre l'allée de la Harde, et l'allée de la Vénérie, et la reprise des sols des sentes entre les allées de la Meulière et du Forgeron.

Fait pour valoir ce que de droit,



**Le Maire,
Didier FISCHER**
Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines